



KASOAR
TRAVEL

VOYAGE DECOUVERTE

KIRGHIZIE CIRCUIT DE 15 JOURS



Au gré de votre périple de Bichkek au Lac Song Koul dans l'est de la Kirghizie, entre balades à pied, nuits sous yourte et échanges avec les habitants, vous découvrirez la richesse culturelle et traditionnelle du pays, des paysages majestueux, et une hospitalité légendaire. Une expérience à ne pas manquer...

La Kirghizie, terre des chevaux célestes: perchée sur les flancs des Tien Shan et du Pamir, au croisement des civilisations, cette contrée encore méconnue est le joyau brut de l'Asie Centrale, et le territoire des éleveurs semi-nomades Kirghizes.

Du lac Issyk Koul à celui de Song Koul, en passant par les alpages parsemés des yourtes des bergers ou par les canyons arides témoins de la diversité géologique du pays, les Kirghizes, fervents amoureux de leur pays, vivent paisiblement en respectant les traditions de leurs ancêtres venus de Sibérie. Ces traditions d'hospitalité, de chérissenent

de la famille et d'amour de la terre natale leur sont inculquées par les Manastchis, les conteurs de l'épopée de Manas, le héros fondateur de l'identité du peuple Kirghize.

Ex-République soviétique, la Kirghizie, aussi appelée Kirghizistan ou Kirghizstan est un pays presque entièrement montagneux avec 60% de son territoire situé à plus de 3'000m.

Au pied de sommets somptueux, dont certains dépassent 7'000m d'altitude, de vastes plaines et pâturages s'étendent où les éleveurs nomades viennent chaque printemps à la fonte des neiges installer leurs campements

de yourtes et faire paître leurs troupeaux de chevaux, vaches ou moutons.

Ce que dégage le Kirghizistan, c'est une authenticité encore totalement intacte. Culture, traditions, modes de vie, tout semble se perpétuer presque comme au temps de la Route de la Soie et du caravansérail de Tach Rabat. Les berkutchi entraînent toujours des aigles royaux pour la chasse, les confections en feutre font toujours partie intégrante du quotidiens des éleveurs. Un peu comme si tout était immuable, aussi bien la majestuosité de la nature kirghize que la façon qu'a son peuple de vivre.

LE VOYAGE

Le voyage que nous vous proposons vous permettra de découvrir les richesses culturelles et naturelles de la moitié est du pays, sur les contreforts des Tien Shan.

Après la visite de Bichkek, vous débuterez votre séjour par le bassin du lac Issyk Koul, véritable mer intérieure de la Kirghizie, entouré des hauts sommets enneigés du Teskey Ala-Too, et marcherez sur les pas des pionniers russes tels que Piotr Semenov Tian Shanski, Nikolai Prjevalski ou encore Youri Gagarine.

Après avoir découvert la vie de différents villages, les secrets du feutre ou encore la technique de chasse à l'aigle, vous prendrez de la hauteur en partant sur les Routes de la Soie à la découverte du caravansérail de Tach Rabat, le plus haut du monde, culminant à 3'200m d'altitude.

Une initiation à la vie nomade se déroulera ensuite au lac Song Koul, la perle de la Kirghizie, au paradis des chevaux, pour une plongée au cœur du monde nomade et de sa tradition équestre. Pendant deux jours, vous vivrez au rythme des éleveurs et participerez à toutes leurs tâches quotidiennes.

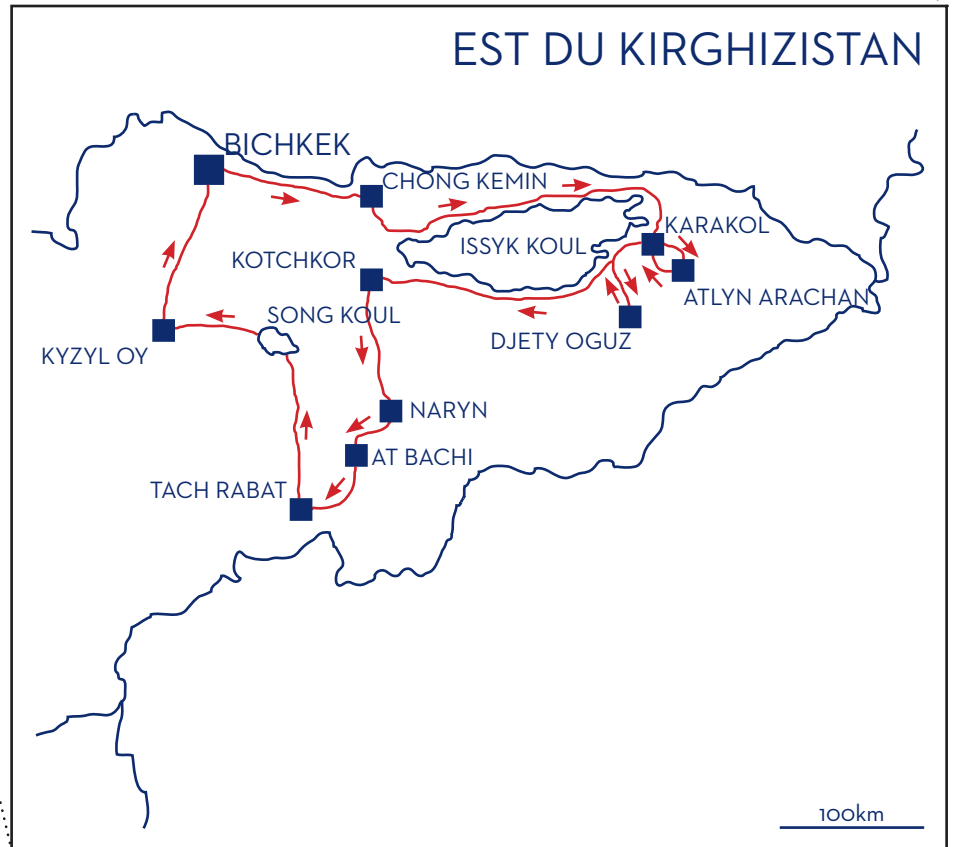
Tout au long de votre périple, vous aurez la chance de rencontrer des personnalités de divers milieux de la société Kirghize qui vous offriront la possibilité d'échanger et de comprendre plus en profondeur leur magnifique pays.

Voyage exclusif au départ de Genève.

LES POINTS FORTS

- La découverte des paysages exceptionnels des Monts Célestes et des lacs Issyk Koul et Song Koul.
- Le passage par la Route de la Soie et le Caravansérail de Tach Rabat.
- Une plongée dans les traditions nomades perpétuées de générations en générations en suivant le quotidien des éleveurs de bétail.
- Des balades quotidiennes, que ce soit en ville, dans des villages, ou dans l'extraordinaire nature du Kirgizstan, à effectuer à votre rythme.
- Des activités authentiques pour découvrir la culture kirghize.
- Des rencontres uniques avec des habitants de différents horizons (villageois, professeurs, éleveurs nomades...) pour avoir une aperçu aussi exhaustif que possible de leur pays.
- Des nuits sous yourtes ou chez l'habitant pour apprécier leur hospitalité et des plats raffinés.
- Des cours de cuisine traditionnelle kirghize à reproduire pour vos proches au retour.
- Un guide francophone local qui saura répondre à toutes vos questions sur le Kirghizistan.
- Un groupe de 12 participants maximum.





LE VOYAGE JOUR PAR JOUR

JOUR	ITINERAIRE (*)	LOGEMENT	REPAS
1	Genève-Bichkek	-	-
2	Bichkek (35km/env 40min)	Blue Camel Guesthouse	B-L-D
3	Bichkek-Parc National Chong Kemin (150km/~3h)	Guesthouse Kok Archa	B-L-D
4	Chong Kemin-Lac Issyk Koul-Karakol (240km/~6h)	Riverside Guesthouse	B-L-D
5	Karakol-Vallée Altyn Arachan (35km/~1h)	Refuge d'Altyn Arachan	B-L-D
6	Altyn Arachan-Canyon Djety Oguz (70km/~2h30)	Chez l'habitant	B-L-D
7	Djety Oguz-Kotchkor (250km/~5h)	Chez l'habitant	B-L-D
8	Kotchkor-Naryn-Vallée At Bachi (180km/~5h)	Chez l'habitant	B-L-D
9	Vallée At Bachi-Tach Rabat (45km/~1h15)	Tash Rabat Yurt Camp	B-L-D
10	Tach Rabat-Lac Son Koul (230km/~4h)	Yourte familiale	B-L-D
11	Lac Son Koul	Yourte familiale	B-L-D
12	Lac Son Koul	Yourte familiale	B-L-D
13	Lac Son Koul-Kyzyl Oy (160km/~5h)	Chez l'habitant	B-L-D
14	Kyzyl Oy-Kojomkul-Bichkek (250km/~5h)	Blue Camel Guesthouse	B-L-D
15	Bichkek-Genève	-	B

(*) durée des déplacements en voiture • B = petit-déjeuner • L = lunch • D = dîner



LE PROGRAMME DÉTAILLÉ

JOUR 1

Genève-Bichkek

Vol Genève-Bishkek. Nuit dans l'avion.

JOUR 2

Bichkek

À votre arrivée à l'aéroport de Manas au petit matin, notre équipe locale vous accueillera et vous conduira à notre maison d'hôtes située dans Bichkek, la capitale de la Kirghizie aussi appelée Kirghizistan, l'ancienne Frounzé des soviétiques. Vous aurez alors l'occasion de vous reposer avant de démarrer la visite de la ville.

À midi, vous partirez manger dans un restaurant populaire de la ville avant d'en entamer le tour. Vous commencerez à pied par le plus grand marché de la ville, Och Bazar, où vous découvrirez les étals les plus intéressants au cœur de ce bouillon de culture qu'est le bazar. Vous la mairie de Bichkek sur la place de la Philharmonie. Cette place arbore avec fierté les statues de Manas, le héros légendaire du conte épique kirghize, le plus long du monde, son épouse Kaneikey et son conseiller spirituel Bakay.

Vous passerez ensuite par le square Gorki, puis le quartier des sports avant de rejoindre le parc Panfilov où se trouve un parc d'attraction permanent mêlant manèges classiques et nouvelles technologies, le tout au milieu d'une forêt citadine.

Vous poursuivrez votre visite, en passant entre le palais présidentiel, la Maison Blanche et le Musée d'Histoire pour arriver sur l'ancienne place Rouge, renommée aujourd'hui place Ala-Too, du nom des montagnes se dessinant au-dessus des immeubles de la capitale kirghize. Vous visiterez la galerie d'arts en plein air, et la place de la reine kirghize Kurmandjan Datka, la reine de l'Alaï.

Vous terminerez votre balade par la visite de l'Opéra et la grande place de la Victoire, le mémorial de la seconde guerre mondiale.

Il sera alors temps de reprendre le véhicule jusqu'à la maison d'hôtes où un cours de cuisine traditionnelle vous attendra pendant lequel duquel vous préparerez le repas du soir que vous partagerez avec votre hôte, un expatrié établi en Kirghizie depuis de nombreuses années.

Nuitée et repas à la Blue Camel Guesthouse.

JOUR 3

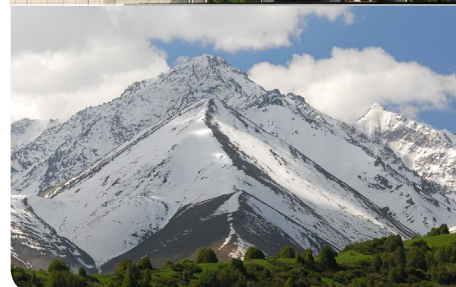
Bichkek-Parc National Chong Kemin

Au matin, vous quitterez Bichkek et avancerez dans la vallée de la rivière Chuy, ligne de démarcation naturelle entre la steppe kazakhe et les hautes montagnes kirghizes, lieu de peuplement attesté depuis l'Antiquité sur les Routes de la Soie.

Vous y visiterez notamment le minaret de Bourana (11^{ème} siècle), entouré de dizaines de statues funéraires, de mausolées et des remparts de Balasagun, l'ancienne capitale de l'empire Karakhanide, détruite par les armées mongoles de Gengis Khan en 1218.

Après, le repas de midi, vous mettrez le cap vers le parc National de Chong Kemin, et partirez pour une balade de 2-3h dans le vallon de Tar-Suu. Vous évoluerez dans un écosystème de moyenne montagne et de pâturage primordial pour la faune et la flore sauvage au milieu d'incroyables paysages. Le parc de Chong Kemin a donc initié de multiples projets de replantation forestière et grâce auxquels de nombreuses espèces qui avaient auparavant disparu de ce secteur viennent repeupler la région!

Le soir vous mangerez et passerez la nuit dans la maison d'hôtes d'Unzunbek, un fervent défenseur de son vallon et de sa région contre le braconnage.



JOUR 4

Chong Kemin-Lac Issyk Koul-Karakol

Après le petit déjeuner, vous prendrez la route et quitterez la verdure de Chong Kemin pour rapidement basculer dans un monde sec et aride, dans la gorge de Boom, qui relie la vallée de la rivière Chuy au bassin du lac Issyk Koul. Vous laisserez le véhicule et partirez à pied vous enfoncer dans une gorge adjacente étroite, appelée le canyon de Konorchek (3h de marche) qui offre à son terme des paysages majestueux et contrastant totalement avec ceux vus la veille.

Après cette belle marche, vous arriverez au bord du lac Issyk Koul, la mer intérieure Kirghize à 1'600m d'altitude, le 2ème plus grand lac de montagne au monde après le Titicaca au Pérou. Ce lac est légèrement salé et ne gèle pas l'hiver. Son nom, qui signifie « lac chaud » en kirghize, lui vient de la forte activité géothermique présente sur son pourtour, où de nombreuses sources d'eau chaude jaillissent naturellement. Le lac Issyk Koul est peuplé depuis des millénaires par une juxtaposition d'ethnies sédentaires et nomades scythiques, persanes, turco-mongoles et plus récemment russes. A l'époque de l'URSS, le lac Issyk Koul était interdit aux étrangers car transformé en zone militaire stratégique: les soviétiques y testaient en effet les torpilles de leur sous-marin, un comble dans le pays le plus éloigné de tout océan au monde! Cela ne l'a cependant pas empêché de devenir un haut lieu de villégiature, les habitants d'Alma-Ata ou de certaines villes Sibériennes venant régulièrement se reposer sur ses plages durant la saison estivale.

Vous prendrez votre repas de midi chez Bilim, l'adorable professeure d'allemand du village de Tamchi, dans son beau verger prospérant sous le doux climat de l'Issyk Koul.

Vous arriverez en fin d'après-midi à Karakol, à l'extrémité est du lac, à 1'900m d'altitude et visiterez la cathédrale orthodoxe de la Sainte Tri-

nité, utilisée à la fois comme école, salle de gym et même entrepôt à charbon durant l'époque soviétique. Ce beau bâtiment est également la plus imposante bâtisse en bois du pays, et revêt un charme indéniable avec ses bulbes bleus et dorés.

Vous irez manger au centre-ville avant de passer la nuit dans une confortable maison d'hôtes. Nuitée à la Guesthouse Riverside.

JOUR 5

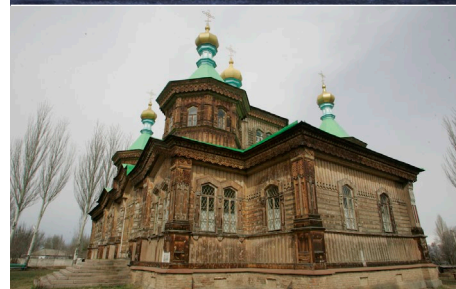
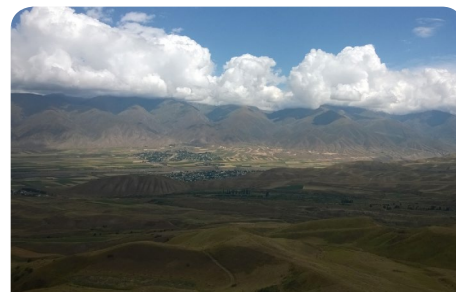
Karakol-Vallée Altyn Arachan

Le matin, vous irez visiter le deuxième édifice religieux emblématique de Karakol, la mosquée Doungane, au style pour le moins déroutant. Les Dounganes, peuple au croisement des civilisations chinoises et arabes, ont trouvé refuge en Asie Centrale lors de répressions dans leur Gansu natal, en Chine. Ils ont apporté avec eux leur manière de vivre et leur style architectural, dénotant dans cette ville coloniale russe.

Après cette visite, vous emporterez votre pique-nique et une petite partie de vos affaires seulement pour vous rendre sur le pâturage d'Altyn Arachan, où vous passerez la nuit dans un refuge de montagne à 2'500m d'altitude.

Un 4x4 vous fera parcourir la moitié des 13km menant au refuge et vous finirez le chemin par une belle randonnée, à votre rythme, dans les traces de Youri Gagarine: 6km dans une magnifique vallée forestière de haute montagne, sur une piste en terre au bout de laquelle se découvre le splendide pâturage d'Altyn Arachan, écrin de verdure que surplombe le pic Palatka qui culmine à 5'020m. Youri Gagarine, après son retour sur Terre, serait venu se reposer sur cet alpage et comme lui, vous pourrez prendre le temps de vous prélasser dans les nombreuses sources d'eau chaude présentes sur place.

Nuitée et repas au refuge.



JOUR 6

Vallée Altyn Arachan-Canyon Djety Oguz

Après votre petit déjeuner, vous redescendrez d'Altyn Arachan au village d'Ak Su. Vous récupérerez le reste de vos affaires à Karakol, et prendrez la route pour la vallée de Djety Oguz, la vallée des sept taureaux. Les sept taureaux font référence à sept falaises massives de roches sédimentaires rouges qui dominent ce charmant petit village, où se trouve un sanatorium de l'époque soviétique, toujours en activité.

Après vous être installé dans la très belle maison d'hôtes de Cholpon, la professeure d'anglais des lieux, vous partirez à la découverte du village et de ses environs, notamment la vallée des oignons, parsemée de pins des Tien Shan endémiques de la région. Ils se dressent, hauts et fins, comme des chandelles vers les sommets enneigés environnant, culminant pour certains à plus de 5'000m.

Nuitée et repas chez Cholpon.

JOUR 7

Djety Oguz-Kotchkor

Vous quitterez Djety Oguz après le petit déjeuner, et longerez la rive sud du lac Issyk Koul, beaucoup plus aride et sauvage que la rive nord. Une fois en vue du village de Bokonbaevo, vous rencontrerez un berkutchi, un chasseur à l'aigle. Les Kirghizes, comme les Kazakhs et les Mongols, dressent traditionnellement des aigles royaux à la chasse au renard ou au loup. A l'époque, ces chasseurs étaient également tanneurs et vivaient de la vente des peaux et des fourrures des bêtes qu'ils attrapaient. Le berkutchi vous parlera de sa passion pour ses aigles et vous montrera comment il les entraîne. Après cette démonstration de haut vol, vous reprendrez la route et passerez par le village de Kyzyl Tuu, qui a la particularité d'être le centre de fabrication artisanale de yourtes du Kirghizistan. Et pour cause, le saule utilisé

pour leur production y pousse en abondance au bord de la rivière. Ainsi, de nombreuses familles du village fabriquent des yourtes de génération en génération. Vous rencontrerez Kurmanbek et Nazira, qui vous enseigneront les ficelles du métier.

Vous arriverez en fin d'après-midi à Kotchkor où vous rencontrerez les femmes de la coopérative locale de confection du feutre, le matériau par excellence des peuples nomades d'Asie Centrale. Le feutre est un des premiers matériaux à avoir été confectionné par l'Homme et sa technique de fabrication est la même depuis des millénaires. Mais au fil du temps, les Kirghizes ont développé des techniques inégalées dans la création d'objets en feutre et l'inclusion avec d'autres matériaux, notamment la soie chinoise et le coton ouzbek. Vous apprendrez alors à distinguer les tapis Shyrdaks des tapis Ala Kiyiz, tous deux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette journée sous le signe de la découverte des traditions et de l'artisanat se terminera en musique, par un petit concert de musique folklorique chez Fatima, dans sa maison d'hôtes où vous passerez la nuit.

JOUR 8

Kotchkor-Naryn-Vallée At Bachi

Lors de cette journée, vous prendrez de l'altitude pour vous enfoncer dans les Tien Shan en franchissant le col de Dolon, à 3030m d'altitude.

La première étape, c'est Naryn pour le repas de midi, une ville sur la rivière du même nom, qui prend sa source au pied des plus hauts sommets des montagnes célestes. A ce stade, elle n'est encore que l'embryon du puissant fleuve Syr-Daria, le mythique laxarte des Grecs, abreuvant les steppes de Transoxiane jusqu'à la mer d'Aral avec son jumeau l'Amou-Daria, et qui délimitait la limite septentrionale des conquêtes d'Alexandre le Grand.



JOUR 8 (SUITE)

Kotchkor-Naryn-Vallée At Bachi

Après Naryn, vous arriverez dans la haute vallée d'At Bachi, s'étirant sans fin jusqu'au col de Torugart et la frontière chinoise. Cette large vallée, dominée par la chaîne de montagne d'At Bachi, a été un corridor naturel pour les caravanes marchandes circulant sur la route de la soie et donc aussi un lieu de rencontre et d'échanges avec les populations d'éleveurs locaux.

Vous ferez halte chez Jakshylyk, un agriculteur de la région, qui vit à Kyzyl Tuu, le dernier village avant la Chine. Vous passerez le reste de la journée avec lui et sa famille à la découverte du village et du quotidien de ses habitants qui bravent les éléments au cœur d'une région au climat extrême et aux étés courts..

Nuitée et repas chez Jakshylyk.

JOUR 9

Vallée At Bachi-Tach Rabat

Vous quittez Jakshylyk au petit matin pour rejoindre l'entrée de la vallée herbeuse de Chirikty, où de nombreux troupeaux paissent tranquillement, à l'ombre des hauts pics dessinés par les vents.

Vous rejoindrez par la route la vallée de Tach Rabat, la demeure de pierre en kirghize, où se trouve le caravansérail du même nom, niché à 3'200m au creux d'un vallon, à l'abri des vents. Vous y arrivez tels les caravaniers des temps passés, et visiterez ce monument du 15^{ème} siècle, supposément bâti sur les ruines d'un monastère Chrétien Nestorien.

L'architecture de ce caravansérail, le plus haut et l'un des plus isolés au monde, est néanmoins identique à ceux présents dans les plaines de l'Anatolie et sur le plateau Persan, ne laissant aucun doute sur sa fonction. A la fois auberge, restaurant, forteresse, place de marché et écurie, les caravansérails constituaient les aires

d'autoroute d'antan sur les routes de la soie et celui de Tach Rabat représentait la dernière étape montagnarde, avant de passer le col menant à la Chine et à Kachgar, à la croisée des civilisations.

Après une balade dans les environs, vous mangerez et passerez la nuit chez Nazira, qui a installé son camp de yourtes à quelques centaines de mètres du caravansérail et qui d'une certaine façon en a repris le rôle en vous octroyant le gîte et le couvert.

Nuitée et repas au Tash Rabat Yurt Camp.

JOUR 10

Tach Rabat-Lac Song Koul

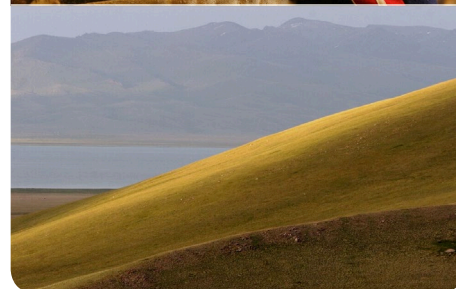
Le matin, derniers instants pour découvrir les environs à votre guise à pied et vous imprégner encore plus de l'histoire de cet endroit hors du commun: contemplez les troupeaux de yacks, surveillez le vol d'un aigle royal ou d'un gypaète barbu, grimpez au sommet d'une colline, enfoncez-vous dans la vallée menant au col des caravaniers, à vous de choisir...

Vous reprendrez ensuite la route et rejoindrez la vallée d'At Bachi quittée la veille. Après un rapide passage par le site des ruines de l'ancienne forteresse de Koshoi-Korgon, situé sur un emplacement militaire stratégique au milieu de cette vallée, vous arriverez dans le vallon de Chaar pour y manger.

L'après-midi, direction le lac de Song Koul, la perle de la Kirghizie, un lac de haute montagne situé sur un alpage à 3'000m d'altitude, au cœur du monde nomade.

Cet alpage est chaque été le lieu de rencontre des éleveurs des différentes vallées adjacentes qui nomadisent sur ces pâturages depuis des générations avec yourtes, famille et troupeaux. Vous arriverez au camp de yourtes installé dans le vallon de Kundu Suu où vous prendrez votre repas du soir et passerez la nuit.

Nuitée et repas sous la yourte familiale.



JOUR 11

Lac Song Koul

En selle! Après le petit-déjeuner et un briefing de votre guide, partirez pour une chevauchée sauvage qui vous mènera jusqu'à la lagune de Batay Aral. Les prairies du lac Song Koul parsemées de yourtes sont idéales pour être découvertes à dos de cheval, et ceux-ci prennent un réel plaisir à gambader au milieu des autres troupeaux. S'il existe un paradis pour les chevaux, Song Koul n'en est certainement pas loin!

Vous arrivez au bout de 3h au camp de yourtes situé à proximité de la lagune de Batay Aral. Cet endroit est une véritable oasis pour les oiseaux migrateurs, qui y font étape sur leur chemin entre la Sibérie et les bords de l'Océan Indien. Après le repas de midi, le reste de la journée sera consacré à la détente et à la découverte de ce paysage de carte postale. Vers la fin d'après-midi, vous mettrez la main à la pâte au cours d'une leçon de cuisine où vous apprendrez à préparer un des plats traditionnels kirghizes. Nuitée et repas sous la yourte familiale.

JOUR 12

Lac Song Koul

Soyez nomade pour une journée de votre vie: vous participerez à toutes les tâches quotidiennes d'une famille d'éleveurs semi-nomades kirghizes. Cela commence par un réveil aux aurores pour s'occuper des troupeaux, rassembler les vaches et les chevaux pour la traite, tondre les moutons, préparer les plats traditionnels, récolter le tiziak (la bouse séchée servant de combustible)...

Un des temps forts de la journée sera la confection d'un tapis kirghize selon la technique « Ala Kiyiz », unique aux nomades kirghizes, reconnue par l'UNESCO et issue d'un savoir-faire ancestral.

Après diverses chansons et un bon repas, nuit sous la yourte.

JOUR 13

Lac Son Koul-Village de Kyzyl Oy

Vous quitterez vos hôtes au matin, et suivrez la rive sud du lac Song Koul en direction du col de Karaketché, l'un des 4 cols qu'il est possible d'emprunter en voiture depuis le lac et qui part vers l'ouest. De l'autre côté, la route descend le long d'une mine de charbon, d'où des centaines de camions partent chaque jour en direction des marchés de la capitale, Bichkek. Le charbon de cette mine est réputé pour sa haute qualité, et son prix en fait un moyen efficace et économique de se chauffer, sans considération pour les conséquences sur la santé et l'environnement...

Plus bas dans la vallée, vous rejoindrez la rivière Koekoemeren et le village de Kyzyl Oy. Cette rivière est un puissant affluent de la rivière Naryn qui a forgé ces vallées aux flancs abruptes et découvert les couches stratigraphiques de roches sédimentaires, faisant apparaître ces contrastes de rouge, ocre, marron et jaune, offrant ainsi un sujet exceptionnel aux amateurs de photographie.

A Kyzyl Oy, vous découvrirez le village à pied, et passerez par l'atelier d'un artisan local fabricant les kamtchis, ces belles cravaches ornementées utilisées par les meilleurs cavaliers selon leur rang social et leur fonction.

Nuitée et repas chez l'habitant.

JOUR 14

Kyzyl Oy-Kojomkul-Bichkek

Journée de retour à Bichkek. Vous remonterez le cours de la rivière Koekoemeren, en direction du plateau de Suusamyr. En route, vous vous arrêterez dans le village de Kojomkul, d'où est originaire le colosse dont vous avez vu la statue à Bichkek. Héros kirghize mort en 1955, l'histoire raconte qu'il pouvait porter des pierres jusqu'à 690kg, lui-même faisant près de 2.20m de haut pour un poids de 230 kg

La route suit le tunnel de Too Ashuu pour



JOUR 14 (SUITE)

Kyzyl Oy-Vallée Suusamyr-Bichkek

traverser la chaîne du Kirghiz Ala-Too avant de descendre jusqu'à la plaine de Chuy, puis de rallier Bichkek. Vous bouclerez votre séjour Kirghize par un dernier repas dans un restaurant de la capitale.

Nuitée à la Blue Camel Guesthouse.

JOUR 15

Bichkek-Genève

Transfert à l'aéroport et vol pour Genève.

Retour individuel.

PRIX

Sur demande, dégressif en fonction du nombre de participants (minimum 2 maximum 12 participants).

PRESTATIONS INCLUSES

- Transferts, visites, entrées et excursions selon programme
- Nuitées en chambre double (sauf celles sous les yourtes)
- Repas tels que mentionnés
- Guide francophone durant toute la durée du voyage

NON COMPRIS

- Vols internationaux
- Boissons
- Repas non mentionnés
- Dépenses personnelles
- Pourboires
- Assurance annulation/assistance obligatoire
- Changements de programme indépendants de notre volonté

INSCRIPTIONS

Merci de nous envoyer par courrier ou courriel:

- le bulletin d'inscription ci-dessous rempli et signé
- la copie couleur de votre passeport (valable min. 6 mois à partir de la date de retour)

Vous recevrez alors une facture d'acompte correspondant à 30% du montant total du voyage à régler pour finaliser votre inscription.

KIRGHIZIE

Circuit découvert de 15 jours

Supplément chambre individuelle

Supplément classe Business

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. mobile _____

E-mail _____

Assurance annulation/rapatriement

Oui

Non, j'en ai déjà une

Veillez prendre note de mon inscription pour moi-même, ainsi que pour:

Nom _____

Prénom _____

Tél. _____

Date _____

Signature _____



INFORMATIONS PRATIQUES

Kirghizistan

- Superficie: 199'949 km²
- Capitale: Bichkek
- Régime politique: République parlementaire
- Indépendance: 31 août 1991 (ex-République soviétique)
- Population: ~6.2mio
- Monnaie: Som (-68KGS ≈ 1 CHF)
- Langues: kirghize, russe
- Fuseau horaire: été • +4h, hiver • +5h

Formalités

- Passeport valable 6 mois après la date de retour

Santé

- Aucun vaccin requis
- Médicaments personnels
- Petite pharmacie de premiers secours

Argent

- ATM et bureaux de change dans les villes
- Cartes de crédit acceptées dans certains restaurants et boutiques

Communication

- Couverture, en roaming, dans tout le pays sauf à Tach Rabat et Song Koul
- WIFI dans certains hôtels

Divers

- Electricité: 230v, prises à deux fiches identiques à la Suisse
- Eau: en bouteille uniquement

Climat

Continental à polaire; la température peut descendre en dessous de 0° en juin en altitude. Prévoir des habits pour la montagne et un sac à viande ou de couchage en fleece léger pour les nuits en yourtes.

CONSEILS AUX VOYAGEURS

La majeure partie du voyage se déroule en altitude, avec notamment des passages à 3'000m. L'adaptation peut parfois être difficile, soyez prêt à avoir le souffle court...

Même si le Kirghizistan est un pays stable et sans problèmes sanitaires majeurs, il peut être intéressant pour vous de prendre connaissance des consignes de sécurité et des informations relatives aux conditions de santé, climatiques et géologiques émises par la Confédération.

Vous pouvez consulter pour cela les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères sur <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae.html> et les conseils médicaux de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

Nous vous suggérons également de vous inscrire au système Itineris mis en place par le DFAE (<https://www.itineris.eda.admin.ch/home/show>). Vous pouvez saisir sur cette plateforme Internet toutes les données vous concernant vous et vos voyages, des informations qui permettront au DFAE de mieux vous localiser pour vous contacter rapidement en cas de crise.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.


KASOAR
TRAVEL
Rue de l'Est 16
2300 La Chaux-de-Fonds
T: +41 79 314 73 27
info@kasoartravel.com
www.kasoartravel.com



CONDITIONS GENERALES

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'arrangement de voyage proposé par la société Kasoar Travel Sàrl, cité ci-après KT, et vous prions de prendre connaissance des conditions de contrats et de voyage pour les voyages à forfaits et prestations particulières proposés par KT.

En votre qualité d'utilisateur des prestations proposées par KT, vous êtes désignés ci-après par « le voyageur », ce terme englobant tant le masculin que le féminin, le voyageur seul ou le groupe de voyageur si celui-ci comporte un seul interlocuteur vis-à-vis de KT.

1. Ce que règlent les présentes conditions générales de contrat et de voyage

1.1 Ces conditions générales de contrat et de voyage règlent les rapports juridiques entre le voyageur et KT en ce qui concerne les arrangements de voyages organisés par KT ou d'autres prestations offertes par KT. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

1.2 Les présentes conditions générales de contrat et de voyage ne s'appliquent pas aux voyages et prestations suivantes:

- Arrangements « vol seul » procurés par KT ; dans ces cas, ce sont les conditions générales de contrat et de transport des compagnies aériennes qui s'appliquent.
- Arrangements de voyage ou prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services non affiliés à KT mais proposés par KT ou par un de ses bureaux de réservation; les propres conditions de contrat et de voyage de ces prestataires s'appliquent. Dans ces cas, KT n'est pas partie au contrat et le voyageur ne peut dès lors pas se prévaloir des présentes conditions générales de contrat et de voyage.

2. Conclusion du contrat

2.1 Le contrat entre le voyageur et KT prend effet quand l'inscription du voyageur par écrit, par téléphone, sur présentation personnelle chez KT ou au bureau de réservation, est acceptée sans réserve. Dès ce moment, les droits et obligations qui découlent du contrat (y compris les présentes conditions générales de contrat et de voyage) prennent effet tant pour le voyageur que pour KT.

2.2 Les désirs particuliers du voyageur ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par KT ou par le bureau de réservation.

3. Prix et modalités de paiement

3.1 Prix

Les prix des arrangements de voyage sont indiqués dans les brochures, sur demande et sur le site internet de KT. Sauf disposition contraire, les prix des arrangements s'entendent par personne, en francs suisses (CHF), logement en chambre double, pour le nombre de participants stipulé.

Pour les modifications de prix, voir chiffre 5 ci-après.

3.2 Acomptes

Les acomptes suivants doivent être versés dès que KT ou le bureau de réservation a accepté sans restriction l'inscription du voyageur : un acompte par personne de 1/3 (un tiers) du prix du forfait, mais au minimum CHF 2000.- (deux mille francs). L'acompte doit être versé en espèces et contre quittance au bureau de réservation ou sur le compte bancaire de KT, indiqué par KT.

Si KT ou le bureau de réservation ne reçoit pas les acomptes dans les délais prescrits, KT peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon chiffre 4.3 ci-après.

3.3 Paiement du solde

Le solde du prix du voyage doit parvenir à KT ou au bureau de réservation au plus tard soixante jours avant le départ. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, KT peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon chiffre 4.2 ci-après. Sauf convention contraire, les documents de voyage seront remis ou envoyés au voyageur dès réception de la totalité du montant facturé.

3.4 Réservations à court terme

Si le voyageur réserve son voyage moins d'un mois avant la date de départ, le montant total de la facture devra être payé lors de la réservation.

3.5 Taxes de réservation; frais en cas de réservation à court terme

Si le voyageur désire réserver un arrangement terrestre (sans transport aller et/ou retour de Suisse), KT se réserve le droit de prélever une taxe de réservation de CHF 200.- (deux cent francs) par personne, au maximum CHF 500.- (cinq cent francs) par commande. La même réglementation vaut pour les séjours hôtel seulement jusqu'à sept nuitées.

Si le voyageur réserve son voyage moins d'un mois avant la date de départ, d'éventuelles démarches supplémentaires relatives à la confirmation de réservations auprès des hôtels, compagnies aériennes, etc., devront être effectuées par KT. Dans ce cas, tous les frais éventuels y relatifs (téléphone, télécopie, télex ou télégrammes) pourront alors être facturés au voyageur.

3.6 Participation aux frais de votre réservation pour conseils et réservations

L'attention du voyageur est attirée sur le fait que KT ou le bureau de réservation du voyageur peut percevoir, en sus des prix mentionnés dans les brochures, une participation aux frais pour conseils et réservations.

4. Conditions d'annulation et de modification

4.1 Généralités

Si le voyageur décommande (annule) le voyage ou désire modifier le voyage réservé, il doit en faire part personnellement ou par lettre recommandée à KT ou au bureau de réservation. Dans ce cas, les documents de voyage déjà reçus doivent être retournés simultanément à KT ou au bureau de réservation.

4.2 Frais de dossier

En cas d'annulation, de modification ou de cession de la réservation de voyage par le voyageur, il est perçu une somme de CHF 300.- (trois cent francs) par personne, au maximum CHF 800.- (huit cent francs) par commande, à titre de frais de dossier (voir également chiffre 4.3 ci-après).

Ces frais de dossier ne sont pas couverts par l'assurance obligatoire des frais d'annulation (voir chiffre 11 ci-après).

4.3.1 Frais d'annulation

Si le voyageur annule son voyage, ou si le voyageur demande quelque modification et/ou changement de réservation que ce soit, KT se réserve le droit de prélever, en plus de la taxe d'établissement de dossier (chiffre 4.2 ci-avant), une indemnité calculée comme due en pour cent du prix forfaitaire (voir ci-après). Ces conditions sont également applicables lors de modifications du voyage planifié.

Conditions d'annulation pour tous les forfaits:

- jusqu'à 60 jours avant le départ: 10% du prix du forfait
- 59 - 30 jours avant le départ: 30% du prix du forfait
- 29 - 16 jours avant le départ: 60% du prix du forfait
- A partir de 15 jours avant le départ: 100% du prix du forfait

Une arrivée tardive au départ de l'avion, une non-présentation au départ du voyage, ou une présentation avec des documents de voyage non en règle ne donne droit à aucun remboursement.

En cas de défaut d'enregistrement du voyageur au lieu de départ du voyage aérien à forfait, il sera retenu 100% du montant du voyage.

L'assurance annulation et de voyage n'est jamais remboursable quelle que soit la date d'annulation. La réception de la déclaration du voyageur au bureau de réservation fait foi pour déterminer la date de l'annulation ou du changement. Si la déclaration a lieu un samedi, un dimanche ou un jour férié, le jour ouvrable consécutif fait foi.

4.3.2 Frais d'annulation particuliers

Certains voyages comprennent des séjours hôteliers dans des établissements qui appliquent leurs propres conditions d'annulation qui peuvent différer des conditions de KT. Dans ce cas, ce sont ces dernières qui seront prises en compte et appliquées.

4.4 Assurance frais d'annulation

Dans les cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation sont pris en charge par une assurance frais d'annulation, pour autant que le voyageur ait conclu une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance. Si le voyageur n'a pas encore conclu une assurance frais d'annulation, il a la possibilité d'en conclure une auprès de KT ou du bureau de réservation au moins 30 jours avant le départ.

4.5 Voyageur de remplacement

Si le voyageur est obligé de renoncer à son voyage, il a la possibilité de céder sa réservation à une personne tierce. Le voyageur de remplacement doit accepter le contrat aux conditions stipulées. Il doit en outre satisfaire

aux exigences particulières du voyage (état de santé, etc.) et aucune prescription légale ou disposition officielle ne doit s'opposer à sa participation. Pour certains voyages, il n'est pas possible, compte tenu des conditions de transport particulières, de modifier la réservation ou, le cas échéant, seulement jusqu'à une date déterminée.

Un voyageur de remplacement est en général agréé après accord avec KT ou le bureau de réservation et suivant les possibilités d'organisation de KT (délai d'obtention de visas, de permis spéciaux, établissement de nouveaux documents, etc.).

Les frais de dossier (chiffre 4.2 ci-avant) et les autres frais supplémentaires éventuels sont à la charge du voyageur et à la charge du voyageur de remplacement en fonction des démarches effectuées pour l'un ou pour l'autre. Si un voyageur de remplacement souscrit au contrat, le voyageur et lui sont solidairement responsables du paiement du prix du voyage.

KT fera savoir au voyageur dans un délai approprié si le voyageur de remplacement proposé peut participer au voyage. Un examen du cas (qui peut demander plusieurs jours en haute saison) s'avère notamment nécessaire pour les voyages impliquant des critères spéciaux.

Si le voyageur désigne trop tard le voyageur de remplacement ou s'il ne peut pas prendre part au voyage en raison des critères du voyage, des dispositions officielles, des prescriptions légales, etc., la défection du voyageur sera considérée comme une annulation officielle (chiffres 4.2 et 4.3 ci-avant).

5. Modifications apportées aux prospectus, aux prix, aux transports

5.1 Modifications antérieures à la conclusion du contrat

KT se réserve expressément le droit de modifier avant la réservation du voyageur les indications du prospectus, la description des prestations, les prix figurant dans les prospectus et tarifs. Le cas échéant, KT ou le bureau de réservation du voyageur lui signalera ces modifications avant la conclusion du contrat.

5.2 Modifications de prix postérieures à la conclusion du contrat

Il est possible, dans certains cas exceptionnels, que le prix convenu doive être majoré. Les augmentations de prix peuvent intervenir après:

- a) une augmentation ultérieure à la confirmation du coût des transports (y compris du prix du carburant) ;
- b) l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement, etc.) ;
- c) une modification considérable des taux de change ;
- d) des hausses de prix consécutives à des mesures officielles (TVA, taxes gouvernementales, etc.).

Si le coût des prestations comprises dans le voyage augmente, il peut être répercuté sur le voyageur et le prix du voyage est augmenté en conséquence. KT appliquera l'augmentation de prix au plus tard quinze jours avant le départ. Si la hausse dépasse 10%, le voyageur peut exercer les droits stipulés sous chiffre 5.4 ci-après.

5.3 Modifications du programme ou changements sur le plan des transports, intervenus entre la réservation et la date de départ

Si des frais imprévus ou inévitables ou si des motifs de sécurité l'exigent, KT se réserve le

droit de modifier, dans l'intérêt du voyageur, le programme du voyage ou certaines prestations convenues (par ex. logement, mode de transport, compagnies aériennes, heures de vol, itinéraire, etc.). KT fera son possible pour proposer au voyageur des prestations de qualité équivalente en remplacement. KT informera le plus rapidement possible le voyageur de tels changements et de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Droits du participant au voyage en cas de modification du programme ou des prix après la conclusion du contrat

Si des modifications de programme ou de certaines prestations convenues modifient de façon notable un élément essentiel du contrat ou si la hausse de prix dépasse 10%, le voyageur dispose des droits suivants:

- a) Il peut accepter la modification du contrat ;
- b) Il peut résilier par écrit le contrat dans les cinq jours suivant la réception de la communication de KT et le prix du voyage déjà versé lui sera remboursé immédiatement ;
- c) Il peut faire savoir à KT dans les cinq jours suivant la réception de la communication de KT qu'il désire participer à l'un des voyages de remplacement de qualité équivalente proposés. KT fera de son mieux pour lui soumettre un voyage qui lui convienne. Si le voyage de remplacement est moins cher, la différence de prix lui sera remboursée. S'il est plus cher, seule la moitié de la différence avec le prix convenu initialement lui sera facturée.

A défaut de nouvelles de la part du voyageur sur la base des alinéas b) et c) ci-avant KT admettra que le voyageur accepte l'augmentation de prix, la modification du programme ou le changement de certaines prestations convenues (le cachet de la Poste suisse faisant foi pour le délai de cinq jours).

6. Annulation du voyage par KT, empêchement de voyage, interruption du voyage

6.1 Annulation pour des raisons imputables au voyageur

KT est en droit d'annuler le voyage si, par ses actes ou ses omissions, le voyageur lui en donne un motif valable. KT lui remboursera dans ce cas le prix du voyage déjà payé, toute autre prétention de la part du voyageur étant exclue. Les frais d'annulation selon chiffres 4.2 et suivants et toute autre prétention en dommages-intérêts demeurent réservés.

6.2 Nombre minimum de participants

Certains voyages proposés par KT (par ex. voyages en groupe) impliquent un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. Si le nombre de personnes inscrites pour le voyage est inférieur au nombre minimum de participants requis, KT peut annuler le voyage au plus tard quinze jours avant la date de départ fixée. Dans ce cas, les droits du voyageur sont ceux mentionnés sous chiffre 5.4 ci-avant, toute autre prétention à l'encontre de KT étant exclue.

6.3 Cas de force majeure, grèves

Des cas de force majeure (catastrophes naturelles, épidémies, troubles sociaux, etc.), des dispositions prises par les autorités ou des grèves peuvent contraindre KT à annuler le voyage. Le cas échéant, KT en informera le voyageur le plus rapidement possible. Si le voyage est annulé, KT s'efforcera de proposer au voyageur un voyage de remplacement de qualité équivalente. Si le voyageur participe au voyage de remplacement, le prix déjà payé sera imputé sur le prix du voyage de remplacement et une éventuelle différence de prix lui sera remboursée. Si le voyageur ne souhaite pas participer au voyage de remplacement, le prix du voyage déjà payé lui sera remboursé.

Toute autre prétention de la part du voyageur est exclue. (Pour la manière de procéder, voir chiffre 5.4 ci-avant).

6.4 Annulation du voyage par KT pour d'autres motifs

KT a le droit d'annuler le voyage pour d'autres motifs. Le cas échéant, le voyageur en sera informé aussi rapidement que possible et il pourra faire valoir ses droits conformément au chiffre 5.4 ci-avant.

7. Modifications du programme, défaut de prestations au cours du voyage

7.1 Si une modification du programme intervient au cours du voyage, affectant notablement une partie du voyage convenu, KT bonifiera au voyageur une différence éventuelle entre le prix convenu du voyage et celui des prestations fournies.

7.2 Si une partie importante du voyage est annulée ou si le voyageur refuse pour des raisons majeures les modifications du programme prévues pour pallier à cette suppression, le guide de voyage KT, l'agence locale de KT ou le prestataire l'aideront à organiser son rapatriement. KT bonifiera au voyageur la différence entre le prix payé pour le voyage et celui des prestations fournies.

7.3 Si le programme du voyageur doit être modifié, transformé ou interrompu pendant qu'il voyage, pour des raisons non imputables à KT telles que des problèmes météorologiques ou climatiques, catastrophes naturelles, (par ex, impossibilité de mener à terme un trekking à cause d'un tremblement de terre ou d'une éruption volcanique), grèves, manifestations, guerres, etc., KT ne sera en aucun cas tenu pour responsable et le voyageur ne pourra prétendre à aucun remboursement de KT. Le guide de voyage KT, l'agence locale de KT

ou le prestataire feront tout leur possible pour trouver une solution de remplacement équivalente, ceci sans garantie. Toute autre prétention en dommages-intérêts se réglera d'après le chiffre 10 ci-après.

8. Interruption prématurée du voyage

Si le voyageur est obligé d'interrompre le voyage prématurément pour un motif quelconque, le prix de l'arrangement de voyage ne pourra pas lui être remboursé.

Dans les cas urgents (par ex. maladie ou accident de l'intéressé, maladie grave ou décès d'un proche parent), le guide du voyage, l'agence locale de KT ou le prestataire de services aideront le voyageur dans la mesure du possible à organiser son retour prématuré. A ce propos, l'attention du voyageur est attirée sur les conditions de l'assurance frais d'annulation conseillée et des frais de rapatriement (voir chiffre 11 ci-après).

9. Réclamation de la part du voyageur

9.1 Réclamation et demande d'assistance

Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si le voyageur subit un dommage matériel imputable à KT, il a le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide de KT, à l'agence locale de KT ou au prestataire une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié gratuitement.

9.2 Le guide de KT, l'agence locale de KT ou le prestataire de services s'efforceront de faire le nécessaire dans un délai approprié au voyage. Si aucune aide n'est apportée dans un délai approprié au voyage, ou si elle s'avère impossible ou insuffisante, le voyageur doit se faire confirmer par écrit les défaillances invoquées ou le dommage subi, ainsi que le défaut d'aide, par le guide de KT, l'agence locale de KT ou le prestataire. Le guide de KT, l'agence locale

de KT ou le prestataire sont tenus d'établir un rapport écrit sur les faits et de consigner la réclamation ; ils ne sont toutefois pas habilités à reconnaître des prétentions quelconques en dommages-intérêts.

Ce qui précède constitue une condition indispensable pour que le voyageur puisse ultérieurement faire valoir sa réclamation et rend possible en outre, dans la plupart des cas, de remédier au défaut dénoncé.

9.3 Intervention personnelle

Si aucune aide n'est apportée au voyageur dans un délai approprié au voyage et s'il ne s'agit pas d'un défaut mineur, le voyageur a le droit de remédier lui-même à la défaillance. Les frais qu'il aura dû assumer lui seront remboursés dans le cadre des prestations convenues à l'origine (catégorie d'hôtels, moyens de transport, etc.), moyennant justificatifs, et cela sous réserve du dépôt par le voyageur d'une réclamation contre la défaillance avec demande de confirmation écrite (chiffres 9.1 et 9.2 ci-avant). (Pour le montant des dommages-intérêts se référer au chiffre 10 ci-après).

9.4 Comment faire valoir ses prétentions envers KT ?

Si le voyageur désire se prévaloir de défauts, demander des remboursements ou des dommages-intérêts de KT, il doit adresser sa réclamation par écrit au siège de la société KT dans les trente jours suivant son retour. La réclamation devra être accompagnée de la confirmation du guide de KT, de l'agence locale de KT ou du prestataire, ainsi que des justificatifs éventuels.

10. Responsabilité de KT

10.1 Généralités

KT indemnisera le voyageur de la valeur des prestations convenues qui n'ont pas ou mal été fournies, ou des dépenses supplémentaires du voyageur, dans la mesure où le guide de KT, l'agence locale de KT ou le prestataire n'ont pu offrir sur place une prestation de remplacement de qualité équivalente. (Pour le montant des prétentions, voir chiffre 10.2.4 ci-après).

10.2 Limitation et exclusion de responsabilité

10.2.1 Conventions internationales

Si des conventions internationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, KT est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

10.2.2 Exclusion de responsabilité

Conformément au chiffre 6 ci-avant, KT n'assume aucune responsabilité envers le voyageur lorsque l'exécution imparfaite du contrat est imputable aux causes suivantes:

- a) Manquements de la part du voyageur avant ou durant le voyage ;
- b) Manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;
- c) Cas de force majeure ou événement que KT, le bureau de réservation ou le prestataire, malgré toute la diligence requise, ne pouvaient pas prévoir et/ou contre lesquels ils ne pouvaient rien. Dans ce cas, toute obligation à dommages-intérêts de KT est exclue.

10.2.3 Dommages corporels, accidents, maladies

KT répond des dommages corporels, décès, blessures et maladies découlant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, pour autant que les dommages soient consécutifs à une faute de KT ou de ses prestataires de services.

Les dispositions des conventions internationales demeurent réservées (chiffre 10.2.1). Il est à noter que KT ne peut en rien être tenu responsable d'accidents ou dommages intervenant lors d'activités "extrêmes" comme la spéléologie, le canyoning, le rafting, la descente en rappel, l'escalade (y compris aux arbres) ou tout autres activités reconnues comme telles par l'assurance RC de KT, même sous assistance ou supervision d'un guide de KT ou d'un prestataire de services. Si ce genre d'activités sont effectuées, le voyageur y prend part à ses propres risques et périls.

10.2.4 Dommages matériels

La responsabilité de KT est limitée au montant du prix du voyage au maximum pour les dommages matériels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence grave ou qu'il résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 6 ci-avant.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

10.3 Programmes en option au cours du voyage

Outre le programme de voyage convenu, il est éventuellement possible de s'inscrire au cours du voyage à des manifestations, des activités spéciales ou des excursions locales non prévues au programme KT. Il n'est pas exclu que de telles manifestations ou excursions comportent certains risques. Le voyageur assume

seul la responsabilité de décider de participer à de telles manifestations ou excursions et les risques qui pourraient en découler. Les présentes conditions générales du contrat et de voyage s'appliquent aux manifestations et excursions organisées par KT. Si ces manifestations et excursions sont organisées par des tiers et si le guide de KT ou l'agence locale de KT ont simplement agi en qualité d'intermédiaires, le voyageur ne peut pas s'en prévaloir.

11. Assurances

L'assurance-annulation est conseillée pour tout arrangement de sept jours ou plus. Elle s'applique lorsque le voyage doit être annulé ou retardé parce qu'un assuré ou une personne le touchant de près tombe malade, est victime d'un accident ou décède (les justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autres attestations officielles sont indispensables), en cas d'endommagement des biens de l'assuré, de cas de force majeure, de grèves ou de troubles de tout genre au sens de l'article 6 ci-avant. Les frais de dossier ne sont pas couverts.

La responsabilité des entreprises de voyage, de transport et d'aviation est limitée, c'est pourquoi il est recommandé de conclure une assurance complémentaire à l'assurance annulation obligatoire couvrant la perte ou le vol des bagages, les accidents, les maladies, les frais spéciaux de sauvetage et de rapatriement, etc.

12. Prescriptions d'entrée, de visa et de santé

12.1 Le voyageur trouvera les indications concernant les prescriptions de passeport et d'entrée dans la publication du voyage. Elles sont valables pour les citoyens suisses. Les citoyens des autres pays doivent se renseigner auprès de KT ou de leur bureau de réservation ou du consulat compétent pour connaître les dispositions qui leur sont applicables.

12.2 Le voyageur est personnellement responsable de l'établissement ou de la prolongation des documents de voyage, ainsi que de la demande de visa(s) nécessaire(s). Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que le voyageur est de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation sont applicables.

12.3 Les voyageurs sont personnellement responsables de l'observation des prescriptions d'entrée, de santé et de devises. Le voyageur est tenu de vérifier avant le départ s'il emporte bien avec lui tous les documents requis.

12.4 KT rend attentif le voyageur au fait qu'en cas de refus d'entrée dans le pays, les frais du voyage de retour sont à sa charge. KT attire aussi expressément l'attention du voyageur sur les dispositions légales qui sanctionnent les importations de marchandises et les autres importations interdites.

13. Reconfirmation des billets d'avion

Le voyageur est personnellement responsable de l'éventuelle reconfirmation du vol de retour pour les voyages non accompagnés. La documentation de voyage lui donne les indications utiles. L'absence de reconfirmation peut entraîner la perte du droit au transport, dont les coûts supplémentaires éventuels seraient à charge du voyageur.

14. Voyageur seul – chambre individuelle

KT ne peut donner aucune garantie en ce qui concerne les chambres individuelles pendant les circuits ou les randonnées étant donné qu'elles n'existent qu'en nombre restreint dans beaucoup d'hôtels. Si aucune chambre individuelle n'est disponible, malgré une confirmation en ce sens de l'hôtel, le voyageur a le droit de demander à KT le remboursement de supplément pour chambre individuelle déjà payé. Si le voyageur voyage seul et que KT ne lui trouve pas de partenaire pour la chambre ou la tente, une chambre ou tente individuelle lui sera attribuée, moyennant un supplément de prix correspondant.

KT signale que les chambres individuelles n'offrent pas toujours le même confort que les chambres à deux lits, malgré des suppléments de prix parfois sensibles.

L'aménagement intérieur d'une chambre individuelle ne correspond souvent pas à celui des chambres pour deux personnes. Au surplus, une chambre individuelle peut être moins bien située dans le complexe hôtelier qu'une chambre double.

15. Ombudsman

15.1 Avant de soumettre un litige à un tribunal, le voyageur doit s'adresser à l'ombudsman indépendant du secteur des voyages. L'ombudsman s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre le voyageur et KT ou l'agence de voyages auprès de laquelle le voyageur a effectué sa réservation.

15.2 Adresse de l'ombudsman

Ombudsman de la Fédération suisse des agences de voyages, case postale 383, CH-8034 Zürich
www.ombudsman-touristik.ch

16. Droit applicable et for

16.1 Seul le droit suisse est applicable aux rapports juridiques KT et ses partenaires contractuels.

16.2 Pour tous litiges relatifs à l'interprétation ou l'exécution des contrats passés avec KT, le for juridique est au lieu du siège de la société.



KASOAR
TRAVEL

Rue de l'Est 16
2300 La Chaux-de-Fonds
T: +41 79 314 73 27
info@kasoartravel.com
www.kasoartravel.com